Les commissions communales

Composées des élus et des représentants des services, les commissions municipales sont des instances d'étude créées au sein des conseils municipaux, destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal.



Le maire préside chacune des commissions, l'adjoint en charge des questions liées à la commission en est le vice-président.

Chaque commission est constituée de membres de la majorité, mais également de l'opposition.

- Commission finances et ressources humaines
- Commission des travaux, développement économique, voiries et déplacements
- Commission aménagement du territoire et urbanisme
- Commission de sécurité et paisibilité
- Commission sports et équipements sportifs
- Commission culture, équipements culturels et jeunesse
- Commission espace naturel et transition écologique
- Commission fêtes, cérémonies et éducation populaire

- Commission projet éducatif

Documents

Document

Trombinoscope élus 2020

Liens utiles

Les commissions extra-communales